

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_2

OBJET :

**ACTION SOCIALE-SANTE-
JEUNESSE**

**OPERATION PASS'SPORT
JEUNES ETE 2017**

**PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA COMMUNE**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

**OPERATION PASS'SPORT JEUNES ETE 2017
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
APPROBATION**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Conformément à la convention Pass'sport en date du 18 mai 2011 et à ses avenants de 2012 et 2017, la commune de Riorges participe à l'opération "Pass'Sport Plus" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Il s'agit de mini stages qui se déroulent sur ces communes.

Au titre de cette opération, la ville de Riorges organise en 2017 :

- un stage **Football** pour les 8-11 ans du 24 au 28 juillet, pouvant accueillir 15 enfants ; il se déroulera sur le terrain synthétique du parc sportif Galliéni et sera encadré par le Riorges Football Club ;
- un stage **Judo** pour les 8-11 ans du 28 août au 1^{er} septembre, pouvant accueillir 16 enfants ; il se déroulera au dojo Léo Lagrange et l'encadrement sera assuré par le dojo de Riorges ;
- quatre stages **Tennis** pour les 8-11 ans (matin) du 17 au 21 juillet et du 21 au 25 août, pour les 12-16 ans (après-midi) du 17 au 21 juillet et du 21 au 25 août, pouvant accueillir 8 enfants ; ils se dérouleront à l'espace Arthur Ashe ; l'encadrement sera assuré par le Club Riorgeois de Tennis ;
- un stage **Athlétisme** pour les 8-11 ans du 17 au 21 juillet, pouvant accueillir 12 enfants ; il se déroulera au parc sportif Galliéni et sera encadré par l'Olympique Riorges Marche et Athlétisme ;
- quatre stages **Bicross** : un pour les 8-11 ans du 21 au 25 août après midi et un pour les 12-16 ans du 21 au 25 août matin, un pour les 8-11 ans du 28 août au 1^{er} septembre après midi et un pour les 12-16 ans du 28 août au 1^{er} septembre matin, pouvant accueillir chacun 8 enfants ; Ils se dérouleront au parc sportif Galliéni et seront encadrés par le Bicross Club de Riorges ;
- un stage **Hand ball** pour les 8-11 ans du 10 au 13 juillet matin au gymnase Léo Lagrange, pouvant accueillir 16 enfants ; l'encadrement sera assuré par le Roanne Riorges Hand ball ;
- deux stages **Basket** pour les 8-11 ans du 17 au 21 juillet au gymnase Léo Lagrange, et pour les 12-16 ans du 10 au 13 juillet au gymnase Léo Lagrange, pouvant accueillir 12 enfants ; l'encadrement sera assuré par le Basket club riorgeois ;
- deux stages **Théâtre** du 10 au 13 juillet matin (8-11 ans) et du 21 au 25 août matin (8-11 ans) à la maison de quartier du Pontet, et pouvant accueillir 8 enfants ; ils seront encadrés par la troupe Malyss Compagnie ;
- deux stages **Jardinage** pour les 8-11 ans du 21 au 25 août et du 28 août au 1^{er} septembre après midi, aux jardins de la Rivoire ; ils seront encadrés par l'association des Jardiniers de la Rivoire.

.....

Ce programme est estimatif et peut être modifié.

Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Conformément à la convention, il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires.

Pour l'année 2017, le coût d'inscription pour chaque stage est de **30 €** et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé d'accorder un tarif réduit à **10 €** aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. valide le montant du plein tarif à 30,00 € par stage et par enfant, ainsi que le tarif réduit à 10 € par stage et par enfant, pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 610 € ;
2. limite les inscriptions à deux stages maximum par enfant (et un seul stage du même type par enfant) ;
3. valide le principe d'un paiement forfaitaire de 290 € par stage aux associations les animant, conformément aux termes de la convention cadre, et sur présentation d'une facture détaillée émise après le déroulement du stage.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN